Double prix du blé—Loi

élevés. Dans la situation actuelle, le producteur de ce blé peut toucher moins que le producteur de blé de la classe n° 2, qui vendra son produit au prix mondial, ou même que le producteur de blé de la classe n° 3. Si nous ne payons pas au producteur de blé de la classe n° 1, le prix en vigueur intégralement, l'industrie en subira les conséquences. Le bill à l'étude pénalise le producteur de bon blé, qui le récolte avant les pluies et fait ainsi un effort supplémentaire. Il devrait sûrement avoir droit à tirer l'avantage maximal de ce produit de bonne qualité.

Le ministre a introduit le programme LIFT, assurément l'un des pires programmes jamais imposés aux céréaliculteurs de l'Ouest canadien. Le gouvernement s'est trop mêlé de l'industrie céréalière. Il est temps que celle-ci trouve sa voie propre. Il faut s'assurer que les mesures de soutien n'iront pas bouleverser l'industrie céréalière en la soumettant à des distorsions et à des tensions.

Le ministre a fait preuve d'une intransigeance flagrante à l'égard des dispositions d'indexation. Son attitude est évidemment semblable à celle du ministre du Travail, M. Munro, qui, parlant des coopératives agricoles disait qu'à moins que les salaires versés aux manutentionnaires dont on connaît les conditions de travail déplorables, ne soient comparables à ceux versés aux débardeurs, les entreprises auront beaucoup de difficultés à engager la main-d'œuvre nécessaire à leurs activités. Que s'est-il passé au juste? Deux postes étaient revenus d'eux-mêmes au travail dans les heures qui ont suivi l'approbation par le Sénat de la loi mettant fin à la grève. Les travaux de déchargement ont été menés rondement le vendredi 11 octobre.

Le gouvernement, en particulier le ministre du Travail, a déclaré que les coopératives agricoles affichaient les pires relations de travail avec leurs employés. Néanmoins, la productivité calculée en boisseaux par ferme aux élévateurs de la United Grain Growers s'est accrue de la manière suivante au cours de la dernière décennie: à l'élévateur A, Thunder Bay, hausse de 24.5 p. 100; à l'élévateur M, Thunder Bay, hausse de 92.7 p. 100. C'est incroyable direz-vous; pourtant c'est la vérité. L'activité dans les élévateurs de la United Grain Growers à Vancouver a diminué de 21.5 p. 100.

Il paraît étrange que les résultats obtenus de deux entreprises relevant des mêmes administrateurs et des mêmes cadres soient tellement différents. Je pense que le milieu du travail à Vancouver explique mieux qu'on ne l'avait cru la situation qui existe aux élévateurs. En outre, je doute que les coopératives agricoles n'aient jamais eu de la difficulté à engager les travailleurs dont ils avaient besoin à Vancouver et à Thunder Bay, en dépit des affirmations du ministre du Travail. En fait, la main-d'œuvre pose peu de problèmes à Vancouver, en dépit des salaires extrêmement élevés versés en général dans cette ville en comparaison de ceux versés dans les Prairies.

Je donne ces exemples car si l'on inclut des dispositions relatives à l'indexation sur le coût de la vie dans les ententes syndicales, il nous faudra peut-être réviser désormais le prix de soutien de \$3.25. Le bill actuel et le précédent, qui a permis au gouvernement de régler la grève à Vancouver, démontrent, je pense, que le gouvernement a l'intention de prendre en charge le système des élévateurs à grain. Il va peut-être imposer des frais en rapport avec le prix de \$3.25, pour pouvoir assurer le fonctionnement des élévateurs. L'élévateur n° 2 du Conseil des ports nationaux à Vancouver ne fonctionne pas actuellement, car son exploitation coûte trop cher. Si le gouvernement veut assurer des fonds aux producteurs de céréales et veut que les coopératives de céréales s'occupent de la

manutention du grain, il devra assurer aux agriculteurs un prix de base qui leur permette de faire honneur à leurs engagements relatifs au transport du grain.

Le ministre a dit lui-même que l'automatisation serait peut-être le remède à apporter à l'industrie de la manutention du grain. Mais l'automatisation entraîne des dépenses considérables d'argent; or les compagnies de grain n'ont pas d'argent et n'en auront pas si elles n'exigent que le prix de 4.5c. le boisseau pour la manutention. Le système des élévateurs à grain du Canada arrive à fonctionner parce qu'il est vieux. Il fut construit à l'époque où les prix n'étaient qu'une fraction de ceux d'aujourd'hui. Il n'y a pas de comparaison possible avec ce qu'il en coûterait aujourd'hui pour le remplacer. Si le gouvernement joue un rôle dans la manutention du grain, l'exploitation de nos installations à cette fin va nous coûter cher. Quand les installations appartiennent à des particuliers, ceux-ci tâchent d'éviter toute perte de grain, et cela les incite à améliorer la qualité en faisant nettoyer le grain le mieux possible. De plus, ils évitent le gaspillage du bon grain et le coût excessif des droits de bassin.

M. Benjamin: Vous n'êtes pas sérieux, n'est-ce pas?

M. Ritchie: De tels stimulants n'existeraient pas dans le cas des fonctionnaires du gouvernement et c'est l'agriculteur qui y perdrait. Nous devons songer au coût total des opérations de ce genre. Le bill à l'étude n'envisage qu'une partie des coûts actuels du transport du grain de la ferme aux marchés mondiaux. A la page 237 du hansard, le ministre du Travail dit que les compagnies savent très bien que, tôt ou tard, elles finiront par vendre le grain qu'elles ont. Il devrait savoir que 83 p. 100 de tout le grain expédié à Vancouver est du grain de la Commission canadienne du blé qui appartient au gouvernement du Canada et pour lequel le ministre chargé de la Commission est comptable à la Chambre. Les compagnies n'ont ni contrôle financier ni intérêt. Il a ajouté qu'elles n'étaient même pas tenues de justifier leur conduite auprès d'actionnaires. Les administrateurs des coopératives des Prairies sont élus selon un processus très démocratique. Tous les agriculteurs membres ont droit de vote. Ils élisent à leur tour les dirigeants de la compagnie.

• (1730)

Nous devrions entendre au comité des gens qui connaissent l'industrie céréalière, tout particulièrement les agriculteurs. Bon nombre d'entre eux ont une longue expérience dans ce domaine. J'espère que ce bill sera étudié de près, non seulement sous l'aspect du mince écart entre \$3.25 à \$5. Nous voulons savoir quels sont les projets du gouvernement pour l'avenir. Qu'en coûtera-t-il pour transporter le grain des fermes aux marchés mondiaux? Nos expéditions seront-elles acheminées par d'autres voies, comme par le Mississippi ou par Seattle en plus de par nos élevateurs terminaux de l'Est et de l'Ouest, et le camionnage, et ainsi de suite? Toutes ces questions doivent-être étudiées. Il sera utile de faire une étude approfondie de ce bill au comité.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je fais remarquer à la Chambre que, si le ministre chargé de la Commission canadienne du blé prend la parole en ce moment, son intervention mettra fin au débat à cette étape-ci du bill. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations et clore le